

## Le projet CFVR

Le projet Ciblage de la Fraude et Valorisation des Requêtes (CFVR), porté par la MRV s'inscrit dans le cadre plus vaste de l'amélioration de l'efficacité des opérations de contrôle fiscal. Il vise plus particulièrement la phase de ciblage de ces opérations, dès lors que celle-ci, placée en amont du processus de contrôle, détermine en grande partie les résultats de l'ensemble du dispositif de contrôle fiscal.

### I. Les objectifs du projet

Le projet CFVR vise à moderniser les travaux d'analyse de données réalisés dans le cadre de la phase de ciblage des opérations de contrôle fiscal. Il concerne uniquement les travaux d'analyse de données et ne remet pas en cause la nécessaire diversité des sources de programmation. L'utilisation d'informations externes par les services de recherche et la valorisation des constatations effectuées par les services de la DGFIP dans le cadre de leurs travaux conservent toute leur importance. Ce projet met en œuvre les leviers suivants :

- décloisonnement des informations actuellement réparties dans des applications ne communiquant pas entre elles ;
- utilisation de techniques d'analyse de données reposant sur des méthodes statistiques et mathématiques ;
- mise en place d'un dispositif de coordination et de dialogue entre les acteurs des travaux d'analyse risque afin de faciliter la généralisation sur tout le territoire des requêtes d'analyse risque les plus pertinentes.

Il permettra par ailleurs l'intégration rapide dans les travaux de contrôle fiscal des informations issues de nouvelles sources de données liées à la numérisation de l'économie, le développement de l'open source ou les échanges d'information automatiques avec des pays étrangers. Ces nouvelles données, du fait de leur format différent des données déclaratives habituellement utilisées par la DGFIP, mais également en raison de leur caractère massif, doivent nécessairement faire l'objet d'une analyse préalable centralisée pour pouvoir être utilement transmises aux services.

### II. L'organisation mise en place

Le projet CFVR est mis en œuvre par la mission requêtes et valorisation (MRV), intégrée depuis août 2016 au bureau CF1C. Les travaux sont menés en liaison étroite avec les pôles de programmation des DIRCOFI.

1) Au niveau du bureau CF1C, la MRV s'est renforcée (14 agents fin 2017, 24 en octobre) et réorganisée pour faire face à l'augmentation de ses productions. Ainsi, elle est désormais, structurée en trois équipes chargées respectivement :

- de l'administration de la plate-forme informatique, de l'intégration et de la mise en qualité des flux de données et de l'automatisation des processus ;

- de l'animation du réseau (pôles de programmation, GT programmation des particuliers...), d'accompagnement des productions auprès des services déconcentrés et des travaux d'analyse risque ;
- des travaux de data-science (machine learning et apprentissage automatique).

Elle fait également largement appel à un prestataire spécialisé dans le domaine de la data-science afin d'intégrer rapidement les dernières évolutions technologiques et faciliter sa montée en puissance. Enfin, elle a engagé, depuis le troisième trimestre 2018, un partenariat avec un laboratoire de recherche du CNRS spécialisé dans l'utilisation des méthodes d'intelligence artificielle dans la détection des fraudes qui se traduit par le financement des travaux d'un chercheur sur des problématiques déterminées en commun. La convention avec le laboratoire est en cours de finalisation. Les travaux de recherche viennent de débuter.

2) Par ailleurs, la réussite d'un projet d'analyse de données et notamment la pertinence des productions dépend de la capacité du service centralisé d'analyse de données à prendre en compte au fil de l'eau les attentes et les observations des services utilisateurs. La MRV s'appuie donc sur un dispositif d'itérations rapides et fréquentes reposant sur les pôles de programmation mis en place en septembre 2016 dans les DIRCOFI.

Les pôles sont notamment chargés de la diffusion des productions et de la remontée vers la MRV des attentes et des observations des services locaux.

### **III. Les productions**

Les travaux de la MRV qui, initialement, étaient limités aux fraudes réalisées par les professionnels (1), visent également depuis le mois d'août 2017 celles commises par les particuliers (2). Par ailleurs, les compétences acquises en matière de data-science ont également été utilisées au bénéfice d'autres problématiques que le contrôle fiscal (3).

1) S'agissant des professionnels, la MRV a développé une cinquantaine de requêtes reposant sur des techniques d'apprentissage automatique ou d'analyse risque qui lui permettent de déterminer, automatiquement, pour chaque entreprise relevant d'un régime déclaratif réel, une cotation traduisant le niveau de son risque fiscal. Le nombre de risques visés a vocation à progresser au cours des prochains mois afin d'intégrer les propositions des services.

A partir de ces travaux, elle adresse, chaque trimestre, depuis le mois d'avril 2018 aux services de contrôle un volume de dossiers déterminé en fonction de leurs objectifs de contrôles. Ainsi, depuis le début de l'année, plus de 24 000 dossiers dont 7 500 comportent au moins une problématique détectée par des techniques d'intelligence artificielle, ont été envoyés aux services de contrôles. Afin de favoriser leur appropriation par les services, les productions de la MRV sont accompagnées par :

- un rapport individualisé produit automatiquement présentant les caractéristiques (chiffres clés, antécédents fiscaux, organigramme et dirigeants) et les principaux risques fiscaux de l'entreprise ;
- la publication, sur l'espace de mutualisation du contrôle fiscal d'Ulysse, d'une trentaine de fiches méthodes décrivant les risques visés et les principales investigations attendues ;
- le renforcement de l'animation du réseau par l'activation des correspondants localisés dans les pôles de programmation.

2) S'agissant des particuliers, la MRV s'appuie sur les propositions d'un groupe de travail national mis en place à la fin de l'année 2017. Elle produit, chaque trimestre également, à partir des propositions de ce groupe, des listes relatives aux fraudes réalisées par les particuliers. Ces listes sont destinées aux PCRPs et aux BPAT des DIRCOFI.

3) Enfin, les compétences acquises en matière de techniques d'apprentissage automatique ont été mises à la disposition :

- de la sous-direction GF2 afin d'identifier les entreprises susceptibles de poser des difficultés en matière de recouvrement et d'adapter ainsi très rapidement le traitement de leurs dettes fiscales ;
- de la sous-direction CL2 : un modèle visant à permettre la détection anticipée des entreprises en difficultés a été développé et est en cours de test dans neuf directions.